



**COMMUNE DE LA LECHERE (SAVOIE)
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU GITE COMMUNAL DE CELLIERS-DESSUS
AVIS DE CONCESSION**

I. IDENTIFICATION DE LA COLLECTIVITE DELEGANTE

Commune de la Léchère
Village 92, 73260 La Léchère
E-mail : mairie@lalechere.fr
Téléphone : 04 79 22 52 44 Fax : 04 79 22 64 19

II. COMMUNICATION

Le dossier de consultation de la délégation est disponible gratuitement sur le profil d'acheteur de la Commune de la Léchère : www.marchespublics.ledauphine-legales.com
Des informations complémentaires peuvent être obtenues au point de contact susmentionné. Les candidatures et les offres doivent être adressées simultanément, soit par voie postale à l'adresse susmentionnée, soit par voie dématérialisée via le profil d'acheteur de la Commune de la Léchère.

III. OBJET DE LA DELEGATION

Exploitation d'un gîte (18 personnes).

Ces équipements sont situés dans le village de Celliers-dessus.

La commune recherche un partenaire expérimenté notamment dans le domaine de l'hébergement touristique, de l'accueil et de la gestion, capable de développer et pérenniser l'exploitation de l'équipement.

Exploitation effective à partir du lundi 1^{er} Juillet 2019

CPV : 55250000-7 : 1 Services de location de meublés pour des séjours de courte durée

IV. NATURE

Convention de délégation de service public aux risques et périls du délégataire en application du décret n° 2016-86 du 1^{er} février 2016 relatifs aux contrats de concession.

V. PROCEDURE

Compte tenu de la valeur estimée du contrat inférieure à 5 548 000 € HT, la consultation est organisée conformément aux articles 9-2° et 10-1° du décret n° 2016-86 du 1^{er} février 2016 relatifs aux contrats de concession (procédure allégée).

VI. DUREE DE LA CONVENTION

Conformément aux dispositions de l'article 34 de l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 et de l'article 6 du décret n°2016-86 du 1^{er} février 2016, la durée de la convention sera fonction de la nature et du montant des prestations et investissements réalisés par le délégataire, dans la limite de 6 ans.

VII. CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Se reporter au règlement de la consultation

VIII. PRESENTATION ET CONTENU DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Se reporter au règlement de la consultation

IX. DATE LIMITE DE RECEPTION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Le vendredi 19 Avril 2019 à 12H00



X. PROCEDURES DE RECOURS

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Grenoble, 2 pl. de Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble Cedex

Tél : 04 76 42 90 00 - Fax : 04 76 42 22 69

<http://grenoble.tribunal-administratif.fr>